



SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHE
Rochefort-sur-Nenon

REUNION CSE
NOVEMBRE 2021
La CGT vous informe

DATE DE DEPLOIEMENT DU PTL 4 - 5

Le CSE a été informé et consulté sur les modifications des dates de déploiement du PTL 4-5.

Le déménagement de la Base de Rochefort est annoncé pour avril 2022 au lieu du 4^{ème} trimestre 2020 prévu initialement puis au 3^{ème} trimestre 2022.

L'activité frais de la Base de Saint Dié sera transférée au 1^{er} trimestre 2023 et sera mécanisée.

Ce n'est qu'après le transfert de l'activité frais que les personnes dont les postes disparaissent ou en sur effectif, seront licenciées.

Elles peuvent à ce jour partir en départ anticipé si elles ont un projet professionnel soit un CDI dans une autre entreprise, un CDD de 6 mois et plus ou intégrer la fonction publique ou création/reprise d'entreprise....

Les salariés qui n'ont pas de projet professionnel mais un projet personnel leur permettant de ne pas s'inscrire à Pôle Emploi peuvent aussi partir en départ anticipé (mission humanitaire...)

Des personnes « volontaires » ayant aussi un projet professionnel ou personnel peuvent demander à partir si leur poste permet de reclasser une personne impactée (effet domino), mais cela reste à la décision de la Direction !

HEURES SUPPLEMENTAIRES

La CGT a demandé à la direction de voir rapidement certains membres de l'encadrement pour qu'ils cessent de mettre la pression aux salariés pour les obliger à faire des heures supplémentaires tous les jours et de leur imposer ces heures supplémentaires sous forme de menace

Nous vous rappelons que si **vos chefs d'équipes vous demandent de faire des heures supplémentaires non affichées 24 heures d'avance, vous êtes en droit de refuser sans vous justifier.** De plus, notre accord temps de travail prévoit que ces heures sont limitées à une heure de travail par jour, deux par semaine, 6 par mois...

La Direction assure qu'aucun support supplémentaire n'a été ajouté à certains salariés sans leur accord.

N'hésitez pas à revenir auprès de vos élus CGT si vous rencontrez ce genre d'incident.

PRIME DE 1000€

A la demande des élus CGT une prime de 1 000€ a été demandé pour notre bon travail et par rapport au coût de la vie. La Direction se contente de répondre que cela dépend d'une requête aux NAO.

Lors de la réunion du comité de groupe du 24 et 25 novembre, la CGT a rappelé que les demandes des salariés concernent des augmentations immédiates

- Rappel de la demande du versement d'une prime PEPA en décembre pour compenser les mois de hausses de l'inflation
- Hausse générale des salariés au-dessus de l'inflation
- Une clause de revoyure en cas de hausse de l'inflation
- Aucun salarié au SMIC

Ce 30 novembre, la Direction du Groupe annonce une prime PEPA de 500 euros qui sera versée à tous les salariés du groupe selon les mêmes règles que celle de 2020 en janvier. Restons solidaires pour avoir des augmentations de salaires que nous méritons tous.

VETEMENTS DE TRAVAIL

Pour rappel, le budget 2020 était de 23 000€, Rochefort a dépensé seulement 13 000 €.

Cette année encore la Direction confirme qu'il n'y aura aucune distribution de vêtements chauds à tous les salariés. Cependant si vous avez besoin de vêtements (bonnet, gants, vestes, blousons) vous pouvez passer commande vers vos chefs d'équipes qui remontrons les besoins au service technique.

La Direction confirme qu'il y a un fond de stock de vêtements pour répondre à vos besoins.

INTERESSEMENT

A ce jour l'intéressement est à **6.25%** mais malheureusement nous allons perdre 1% dû à l'absentéisme de courte durée.

ACTIVITE DU CSE

ARBRE DE NOEL : En vue du contexte sanitaire, le CSE a le regret de vous annoncer qu'il n'y aura pas de spectacle de Noël cette année.

Néanmoins pour tous les salariés CDD/CDI embauché au 1^{er} septembre 2021 et présent dans l'effectif qui ont des enfants à charge de 0 à 12 ans et qui ont pensé à rapporter leur commande de jouets au CSE **pourront récupérer ceux-ci avec un sachet de friandises le 17 décembre 2021 en salle ATHOS à partir de 11h00.**

BON DE FIN D'ANNEE : Comme chaque année, le CSE offre un bon d'achat de fin d'année à tous les CDD/CDI embauchés au 1^{er} septembre 2021 et présent dans l'effectif au 15 novembre 2021.

En vue du contexte sanitaire qui a contraint le CSE à annuler tous les concours et fêtes (pères, mères, Noël) ce bon d'achat sera donc de 140€ sous forme de chèques KDO. Ceux-ci seront distribués très prochainement au local CSE : un affichage indiquera le jour et les heures pour venir les retirer.

VENTE EN COURS : Pensez bien à commander vos huitres avant le 10 décembre. La distribution de celles-ci aura lieu sur le petit parking le 21 décembre 2021 de 11h à 12h30. Merci de respecter ces horaires

Le syndicat CGT de la base maintient son appel

À un débrayage illimité de 0 à 24 h : NOUS EXIGEONS

- ***Le respect du code du travail et des accords***
- ***Une prime de 1 000€***
- ***Une augmentation des salaires***
- ***Le respect du temps de travail hebdomadaire***
- ***Pas de travail les jours fériés***

Retrouvez ce tract de novembre sur le blog de la CGT Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>

